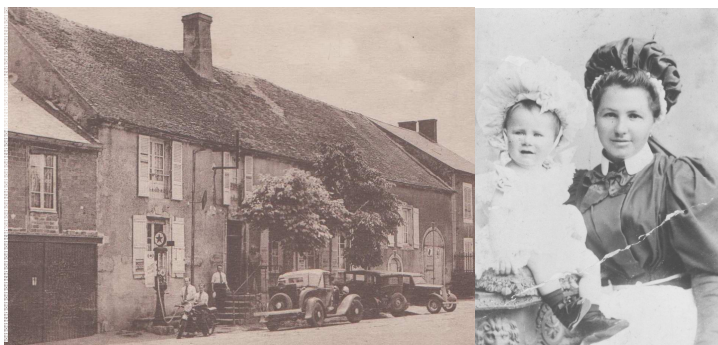


*Les amis de la maison des
enfants de l'Assistance
Publique et des nourrices*



Les amis de la Maison des enfants de l' Assistance Publique et des Nourrices

Association loi 1901

Siège social : mairie d'Alligny en Morvan, (58230), alligny.morvan@wanadoo.fr

Lettre d'info N°2

Avril 2008

Toujours événementielle la parution de cette lettre d'info qui retrace en quelques pages les mois écoulés de la vie de votre association.

Je remercie toute l'équipe qui a participé à la réalisation de cette lettre.

Des objets, des documents, des photos sortent peu à peu des tiroirs, parlez-en autour de vous !

Bonne recherche et bonne lecture.

SOMMAIRE

- Page 2** : La vie de l'association, Conférence sur l'histoire des Nourrices
- Page 3** : La vie de l'association, Conférence au Conseil général de la Nièvre
- Page 3** : Le point sur le projet de Maison des enfants de l'AP et des Nourrices
- Page 4** : Carré d'histoire : L'histoire de l'Assistance Publique
- Page 5** : Affaire à suivre : La chronologie de l'AP
- Page 6** : Agenda, Bibliographie et témoignages

LA VIE DE L'ASSOCIATION :

Conférence sur l'histoire des Nourrices en Morvan par Ginette Picard

Les membres de l'association se sont réunis autour de Noëlle Renault. Elle a fait pour l'association une synthèse de son travail de recherche sur l'histoire des Nourrices. Résumé !

C'est dans le cadre des activités de la Maison des Enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices en gestation que Noëlle Renault a proposé de faire un bilan de ses trente années de recherche. Une cinquantaine de personnes étaient là et ont apprécié la manière dont elle a présenté ce travail.

C'est en fouillant dans sa généalogie qu'elle découvre plusieurs nourrices dans sa famille ; jusque là peu d'auteurs leur avaient accordé un certain intérêt, aussi cela lui donne-t-il envie de pousser plus loin ses recherches, en réalisant de nombreux collectages en Morvan mais aussi dans les grandes familles où elles ont vécu. Il était temps de faire cette investigation, il y a encore quelques nourrissons qu'on peut encore interroger, mais ils ont plus de 80 ans !

14. Tenue de cérémonie d'une nourrice sur lieu

Couronne de nourrice : ruban monté en coques, moire de soie bleu violacé, Musée du Costume, Château-Chinon, vers 1900, Inv. CH 2264, coll. DARDY

Epingles à grelots : cuivre, vers 1850/1870, Musée du Costume, Château-Chinon, Inv. CH 938 A et B

Bonnet : piqué de coton blanc et dentelle au crochet, vers 1890/1900, Musée du Costume, Château-Chinon, Inv. CH 3468

Cravate de femme : toile de coton plissée et brodée, vers 1900 Musée du Costume, Château-Chinon, Inv. CH 3566

Caraco ayant appartenu à une nourrice sèche sur lieu : piqué de coton blanc et picot de dentelle au col, vers 1900/1910, Collection particulière

Tablier de cérémonie pour nourrice sèche sur lieu : toile de coton blanche, vers 1900/1910, collection particulière

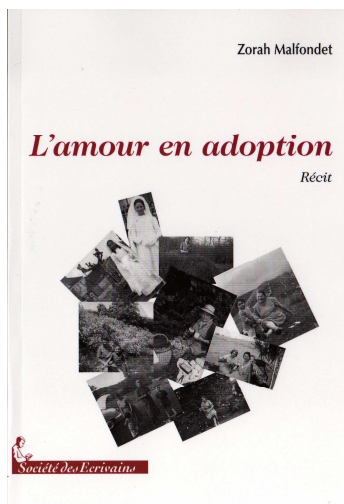
Jupe : Toile de coton bleu clair à triple volant, vers 1880, Musée du Costume, Château-Chinon, Inv. CH 1024, coll. DARDY

Après avoir décrit le costume d'été de la nounou dont elle s'est vêtue pour la circonstance, c'est en commentant une série de diapositives, galerie de portraits de nourrices et de nourrissons, qu'elle pose les problèmes du départ d'un grand nombre de jeunes femmes pauvres et courageuses du Morvan qui délaissaient leur propre enfant pour allaiter un nouveau né d'aristocrate ou de bourgeois parisien.

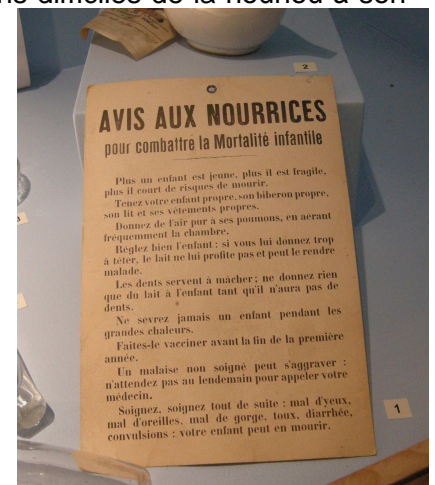
La nounou n'était pas une domestique comme les autres, elle était photographiée avec son nourrisson et le portrait était envoyé à la famille morvandelle.

Dans les six ouvrages qu'elle a écrits et qu'elle propose à cette occasion, elle met en évidence les drames, mais aussi les progrès que cela a pu engendrer dans les villages morvandiaux : augmentation du niveau de vie, rénovation de l'habitat, développement de l'hygiène, et aussi émancipation de la femme avec toutes ses conséquences, quelquefois le non retour en Morvan dans la chaumière. La conférence ne reprend tous ces problèmes qu'à l'occasion, Noëlle nous raconte plutôt une série d'anecdotes qui ont plu au public : ses amitiés avec les « Grands », les secrets de famille qu'on soupçonne, les relations difficiles de la nounou à son retour avec ses propres enfants.

Il s'en est suivi des discussions toujours très animées entre la conférencière et le public. Qui n'a pas un souvenir à relater ? Cet agréable après-midi a permis au trésorier d'enregistrer quelques nouveaux adhérents qui soutiendront et participeront, nous l'espérons à la vie de l'association.



Était présente également Madame Zorah Malfondet, enfant de la DDASS ; elle a présenté et dédié son livre « L'Amour en adoption ». Dans cet ouvrage, elle rend hommage à sa famille d'accueil exceptionnelle qui lui a fait oublier son abandon à l'âge de deux ans.



Avec l'aimable autorisation du musée du Costume de Château-Chinon

LA VIE DE L'ASSOCIATION :

Une conférence sur l'histoire des enfants de l'Assistance Publique au Conseil Général de la Nièvre

Le Conseil Général de la Nièvre organise régulièrement des conférences pour ses élus et ses salariés.

La conférence du 29 novembre 2007 fut consacrée à l'histoire de l'accueil des enfants abandonnés du département de la Nièvre. Près de 80 personnes étaient présentes. Thierry MEUNIER, directeur adjoint de la Maison de l'Enfance et de la Famille de Nevers, présenta l'évolution de la prise en charge des enfants abandonnés depuis l'époque de Vincent de Paul jusqu'à nos jours. Son intervention mit en lumière les rôles joués par l'Hospice de Nevers et le département de la Nièvre au cours de ces différentes époques. Il expliqua notamment que de nombreux enfants de la Nièvre étaient également placés dans des familles morvandelles.

Thierry MEUNIER avait convié à cette conférence, Emmanuelle JOUËT, Docteur en Sciences de l'éducation, afin qu'elle présente ses recherches portant sur « l'économie des secrets » sous-jacente à « l'affaire Landrin ». Lors d'un procès qui eu lieu en 1911, il fut en effet dévoilé au grand public un cas de maltraitance organisée par une institution privée de Quarré-les-tombes qui accueillait des enfants de l'Assistance Publique.

Deux autres membres de l'Association des amis de la Maison des enfants de l'Assistance Publique et des nourrices étaient également invités à cette conférence : René LEMELLOT et Maurice CADOT. En tant qu'anciens enfants assistés du département de la Seine, René LEMELLOT et Maurice CADOT ont raconté leur histoire respective et les souvenirs qu'ils ont gardés de leur enfance alors qu'ils étaient tous les deux placés en famille d'accueil en Morvan. Un dialogue chaleureux s'est ensuite noué avec l'auditoire.

CONTACT

L'ASSOCIATION DES AMIS DE LA
MAISON DES ENFANTS DE
L'ASSISTANCE PUBLIQUE ET DES
NOURRICES

Présidente :
Martine CHALANDRE
A la mairie d'Alligny en
Morvan
58230 Alligny en Morvan
Tel : 03 86 76 13 50,
Fax : 03 86 76 00 27
alligny.morvan@wanadoo.fr

➤ Participez à la vie de l'association (le montant de l'adhésion annuelle est de 10€)

➤ Apportez votre témoignage

➤ Faites un don ou un prêt d'objets ou de documents

ON FAIT LE TOUR DU PROJET ?

Etat d'avancement du projet de Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices

La maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices, ce sera :

Lieu d'activité économique qui proposerait un café, une brasserie et des hébergements touristiques.

Un musée, comme lieu de mémoire, d'histoire et de questionnement sur les enjeux historiques et sociologiques du placement des enfants de l'Assistance Publique et du métier de nourrice.

Un centre d'innovation et de recherche participant aux dispositifs mis en œuvre des politiques d'aide sociale à l'enfance des quatre départements de la Région Bourgogne.

LE POINT.....Où en-t-on aujourd'hui ?

Le coût des travaux a été estimé par le C.A.U.E. à 1 000 000 € de travaux

La Communauté de communes a déposé les dossiers de demandes de subvention en novembre 2007

Une réunion avec les partenaires financiers permet d'estimer à 800 000 € le montant des financements identifiés. Il manque encore 200 000 € à trouver.

Le parc est en train d'écrire le scénario de l'exposition qui figurera dans le musée

A VENIR.....Que faut-il faire en 2008 ?

Recueillir de nouveaux fonds privés et publics

Finir et valider le scénario d'exposition

Lancer l'étude architecturale pour l'aménagement du bâtiment

Créer avec les conseils généraux le partenariat en vue du centre de ressources

ON FAIT LE TOUR DU PROJET ?

Etat d'avancement du projet de Maison des enfants de l'Assistance Publique et des

ON FAIT LE TOUR DU
TOUR DU
PROJET
ON FAIT LE

ON FAIT LE TOUR DU
TOUR DU
PROJET

CARRÉ D'HISTOIRE :

L'HISTOIRE DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE

PARTIE 1/5 : DE L'ŒUVRE DE VINCENT DE PAUL AU DOCTEUR MONNOT

par Thierry Meunier

Le placement, tel que nous le connaissons aujourd'hui, n'existait pratiquement pas de l'Antiquité au Moyen Age. Les premiers hospices d'enfants trouvés datent, semble-t-il, du V^{ème} siècle de notre ère, mais il faudra attendre plusieurs siècles pour que l'accueil des enfants se fasse de façon généralisée.

En effet, dans les années 1630, Vincent de Paul (1581 – 1660) est alerté par les Dames de la Charité sur les conditions désastreuses dans lesquelles sont pris en charge les enfants trouvés, recueillis dans une maison du chapitre Notre-Dame au Port Saint-Landry (actuel quai aux fleurs).

Il organise à titre expérimental l'accueil de quelques enfants avant de poser les fondements véritables de l'œuvre d'aide à l'enfance abandonnée. Il établit un règlement pour l'accueil et le placement des enfants et définit les principes stricts pour le recrutement des nourrices. L'œuvre de Vincent de Paul est reconnue et officialisée par l'Etat en 1670 : l'Edit Royal crée l'Hôpital des Enfants-Trouvés.

L'ABANDON : VERITABLE FLEAU SOCIAL

Dès le XVII^{ème} siècle, comme on vient de le voir, l'abandon des enfants constitue un véritable fléau dans la société française. Au siècle suivant, la situation s'aggrave encore. La progression des abandons est due à la misère des classes populaires, mais aussi au développement des naissances illégitimes lié à la liberté des mœurs qui caractérisent le XVIII^{ème} siècle.

Les catégories d'enfants se diversifient, on trouve à la fin du XVIII^{ème} les enfants « hospitalisés », les « enfants en dépôt » et les « enfants moralement abandonnés ».

Le placement d'enfants, ses modes, sa fréquence, sa qualité, son existence même, sont étroitement liés aux conceptions relatives à l'enfance, à la famille, aux formes de filiation, à la pauvreté et à l'assistance. Plus globalement, les conditions de placement des enfants dépendent des représentations, des valeurs d'une société donnée, mais aussi des règles, des moyens économiques, du développement technique et de l'organisation de cette société, tout particulièrement des politiques et des pratiques sociales de protection de l'enfance.

Le cadre légal est maintenant posé, il évoluera tout au long du XX^{ème} siècle, mais ce n'est qu'à la fin du XIX^{ème} siècle que l'on commence à parler des droits de l'enfant.

SORTIR DU MOUROI : LA QUERELLE SUR L'INDUSTRIE DES NOURRICES

Jusqu'aux années 1870, l'Assistance Publique est synonyme de mouroi. Les enfants confiés y meurent en grand nombre : vers 1800, au moins 80% d'entre eux ne survivent pas au delà d'un an. En effet, la valeur sociale des placements s'appuyait souvent sur le bon vouloir du maire et du curé « critères de références », d'une administration peu sourcilieuse.

Une situation contre laquelle s'insurge le Docteur MONNOT, maire de Montsauche, dans la Nièvre, qui estime que le taux de mortalité des « Petits Paris », dans le canton de sa commune, entre 1864 et 1869 est de l'ordre de 33%. Il estime que le principal responsable de cette surmortalité infantile est l'industrie des nourrices : « *Si l'enfant est un capital qu'on exploite, on lui donne juste la quantité de soins et d'aliments nécessaires à la conservation de cette source de revenus.* »

Un autre médecin, le Docteur LEMOINE, relate ainsi la réflexion d'une nourrice dont le bambin, âgé de six semaines, venait de mourir : « *quel dommage, un enfant qui mangeait si bien, il n'y a pas une heure qu'il a mangé une écuelle de soupe aux choux !* »

Un sevrage qui se passe de commentaire mais qui ne veut pas dire que toutes les nourrices étaient de cruelles marâtres.

Bien sûr, cet exemple est un cas extrême, car par ailleurs, nombre de nourrices, par des soins attentionnés et un dévouement sans limite, sont parvenues à sauver des nourrissons arrivés chez elles dans un triste état.

Aussi, le 17 mars 1860, Monsieur MEUNIER, sans doute sous préfet d'Avallon, écrit dans un rapport : « *La mortalité laisse à désirer, surtout dans le canton de Quarré où l'habitude qu'ont prise les femmes de se placer comme nourrices habitue leurs maris à vivre à leurs dépens sans rien faire. Il y a dans ce pays beaucoup de fainéants et les caractères s'y dégradent. Les femmes elles-mêmes reviennent de Paris avec des goûts de luxe qui ne leur valent rien. Les enfants confiés aux maris ou aux grands-mères manquent de soins. On les renvoie parfois de Paris comme un paquet, après que leurs mères sont placées sans autrement se préoccuper d'eux. Je suis sûr que la mortalité est très considérable dans le canton de Quarré sur les jeunes enfants.* »

L'œuvre de Vincent de Paul est reconnue et officialisée par l'Etat en 1670

...AFFAIRE A SUIVRE

L'ASSISTANCE PUBLIQUE EN QUELQUES DATES

1638	Création par Vincent de Paul (1581-1660) de la Maison de la Couche. Début des envois à la campagne. Les placements se font en Normandie et Picardie.	1843 Mort de Louis XIII. Louis XIV
Edit du 28 juin 1670	Louis XIV transforme la Maison de la Couche en Hôpital des Enfants-Trouvés et le rattache à l'Hôpital Général.	
22 nov 1682	Première délibération officielle portant sur la nécessité de placer un signe de reconnaissance sur l'enfant placé en nourrices. Il s'agissait d'un billet accroché au col de l'enfant.	
18 octobre 1690	Règlement sur l'obligation de donner un collier au moment du recueil de l'enfant abandonné. Au collier est joint un « sachet » contenant le nom et l'âge de l'enfant écrit sur <i>parchemin</i> .	
2/05/1713	1 ^{er} règlement qui définit et précise le rôle des meneurs.	1715 Mort de Louis XIV. Louis XV
7 janvier 1761	Règlement qui favorise le placement des enfants à la campagne jusqu'à 25 ans. Le travail n'est pas rémunéré. Les meneurs sont en charge de trouver les familles où se font ces placements.	
24/09/ 1765 Règlement	Règlement qui définit la circonscription des meneurs appelée « arrondissement » ou « département » et délimite la recherche des nourrices à une distance de 5 à 6 lieues de leur demeure. Il leur est imposé de mener tous les 15 jours les nourrices recrutées. Ce règlement autorise également les meneurs à percevoir 40 sols par nourrices amenées, et, lorsque la nourrice ne peut se déplacer, à retenir 6 livres sur les 7 du premier mois, pour transporter l'enfant.	
Déclaration royale du 24 juillet 1769	Création du bureau des nourrices et des recommanderesses de la ville de Paris qui centralise les offres et les demandes.	
10sept 1772	Règlement modifiant celui du 7 janvier 1761. Les enfants sont obligés de rester dans leur famille jusqu'à 20 ans, âge à partir duquel ils peuvent recevoir des gages.	
7 juin 1773 Règlement	La surveillance des placements en nourrice est confiée « aux inspecteurs préposés pour la visite des nourrissons enfants des bourgeois de Paris ». Quatre inspecteurs sont mandatés pour visiter les enfants placés dans les provinces de Picardie, de Normandie et de Bourgogne.	
28 mars 1774	Règlement qui codifie des pratiques anciennes où il est fait mention de la feuille de renseignement appelée aussi « Bulle » délivrée aux nourrices.	1774 Mort de Louis XV. Louis XVI
1774	1 ^{er} pupille des Enfants Trouvés de Paris apparaissant dans le registre communal d'Alligny-en-Morvan.	
10 janvier 1779	Arrêt du Conseil d'état du Roi sur les enfants abandonnés.	
1781	Code des nourrices obligeant notamment la nourrice à avoir un certificat délivré par le curé de son village.	
27/11/ 1790-Décret	L'Etat prend en charge la nourriture et l'entretien des enfants abandonnés.	1789 Révolution française
1790	Placements nourriciers dans l'Yonne (Auxerre et Sens), et la Saône-et-Loire (Autun).	
20 sept 1792	La majorité est descendue à 21 ans.	
28 juin 1793	Loi obligeant la Nation à prendre en charge les enfants abandonnés.	
17 octobre 1801	Code spécial de l'hospice de la Maternité de l'an X précisant la procédure de l'abandon.	1799 Consulat
7 mars 1802	Les dépenses sont partiellement à la charge des départements.	
1804	L'arrondissement de Saulieu devient un nouveau territoire pour le placement nourricier.	1804 1 ^{er} Empire
Décret impérial du 19 janvier 1811	Les enfants sont systématiquement placés à la campagne. Instauration des tours et de la surveillance bisannuelle des enfants placés par un médecin ou un commissaire spécial.	

AGENDA...

Fin février ■ ■ ➔ 4ème comité de pilotage de la communauté de communes pour le projet de Maison des enfants de l'Assistance Publique.

Le samedi 26/04/08 à 16h
Salle des fêtes d'Alligny ■ ■ ➔ Assemblée Générale de l'association des amis de la Maison des enfants de l'Assistance Publique et des Nourrices.
17h30 : Projection du film *Michou d'Auber* de Thomas Gilou.

19 Juillet 2008 ■ ■ ➔ Repas annuel des anciens de l'école d'Alembert à Saulieu
L'association souhaite accueillir à Alligny les anciens de l'école d'Alembert.

Du 12/07 au 17/08/08
Salle du gîte Les Bruyères
Alligny ■ ■ ➔ Exposition temporaire sur le thème des nourrices et enfants assistés.
Ouverte de 14h à 18h les samedis, dimanches et jours fériés.

RECITS DE VIE...

BALLET, Gilbert, *Le Parisien de la Marguerite*, La Pensée Universelle.

BERGE, Prune, *T'es pas ma mère*, Editions Actes Sud, 2002.

BLAIN, Annette, *Née de père et de mère inconnus ou Le droit aux origines pour les abandonnés/adoptés*, Editions de l'Harmattan, 1995.

CHARLES, François, *Caro – Le rosier Sauvage*, La Pensée Universelle.

CHARLES, François, *Caro – La taille de mars*, La Pensée Universelle.

DECOUFLET-DEFAIX, *Comme une tache*, Editions La Compagnie Littéraire, 2007.

DUTAUT, Camille, *La revanche de ces enfants mal-aimés*, Editions Subervie, 1984.

GARNIER, Marcel, *François Dantin (enfant de l'Assistance Publique)*, Editions des Vieux Moulins.

GARNIER, Marcel, *Le Chemin des Faclas* (roman), Edition du Vieux Moulins, 1952.

JACQUES, Gabriel, *Moi, Jacques sans nom* Chez l'auteur, 1958.

MALFONDET, Zorah, *L'amour en adoption*, Société des écrivains, 2007.

MIGNOTTE, Jean, *De la valorpe au numérique. La revanche de l'enfant au bonnet d'âne*, Editions de l'Armançon, 2003.

PAILLARD, Françoise, *Maman... je te présente ma mère*, Imprimerie Laballery à Clamecy.

STOEUX, Charles, *Tout seul*, La Pensée Universelle, 1999.

Témoignage

Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage

M Jacques Leferd est né en 1921 à Paris 8^{ème} et s'est retrouvé, via l'agence d'Autun, à Valouze, un hameau de Chissey dans la Famille TACNET. Sa scolarité s'est déroulée à Chissey, l'une des filles de la famille d'accueil allait en école privée, ce qui déplut à l'enseignant et aucun enfant, naturel ou d'accueil de cette famille, n'a été présenté au certificat d'étude. L'instituteur de Chissey était très dur avec les élèves. A treize ans, il a fallu partir à Cussy comme garçon de ferme. Un jour où il fallait arracher des topinambours, impossible sur une terre gelée, le cafard était tel qu'abandonnant les outils sur place il retourna à Valouze. Puis ce furent des fermes à Curgy, à Vézigneux, à St Forgeot : la louée avait lieu à Lucenay le dimanche matin dans la salle d'audience. Le salaire n'était pas bien gros ; il était nourri et avait droit à des sabots. Dans certaines fermes, les conditions de travail étaient difficiles, mal nourri, il fallait être debout à 4 h du matin tout en dormant dans un débarras, sans carreau aux fenêtres, sans chauffage, ce qui au mois de février 1937 ne pouvait que provoquer des engelures. Une place d'apprenti s'est présentée en mars 1938 au garage de Chissey, mais en juillet 1938, ce fut l'accident : la porte du garage heurtée par un véhicule lui est tombée sur le dos. Il en a résulté un long séjour à l'hôpital Cochin à Paris, puis à Berck allongé pendant un an dans une coquille de plâtre.

La guerre avait éclaté, ce fut l'évacuation de Berck, le retour à Paris puis à Autun avant de revenir à Valouze.

En mai 1941, Le directeur de l'agence d'Autun décida de le diriger sur celle de Bayonne, Il était question d'une école pour mutilés dans le but d'apprendre la coiffure. Mais cela n'a pas abouti. Il revint donc à Autun et travailla, entre autre, dans un restaurant. Il fallu s'échapper en Seine et Oise pour fuir le STO. Après la guerre, un travail dans la chaussure se présenta à Lyon.

En 1950, un stage d'électricité de 6 mois à Paris permet une nouvelle orientation. Une embauche de saisonnier à la ville de Paris aux Parcs et Jardins permit, après plusieurs concours, de devenir maître ouvrier dans cette collectivité territoriale, jusqu'à l'âge de la retraite. Ce fut alors le moment de retrouver le Morvan et Chissey.

Témoignage

Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage Témoignage